

548 Route 202, C.P. 93
Pike River (Québec)
J0J 1P0
Téléphone : 450 248-2120
Télécopieur : 450 248-4772



Municipalité de Pike River

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 20-1017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-1017 / DON ET CONTRIBUTION POUR
DÉCÈS ET / OU PROMPT RÉTABLISSEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017 par le conseiller Jean Asnong et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Asnong,
Appuyé par Hélène Campbell,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LA MUNICIPALITÉ PIKE RIVER, ET LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1

DÉCÈS

Pour les membres du conseil / les employés en poste et membres des comités (AFEAS, Age d'Or, la Médiathèque, Pikeriverains en actions et CCU)

Lors du décès d'un membre de la famille immédiate, c'est-à-dire, conjoint ou conjointe, enfants, père et mère, la municipalité versera la somme de 50\$ pour un don à une fondation de recherche ou d'aide aux malades ou une offrande de fleurs selon les souhaits de la famille.

Pour ce qui est des frères ou sœurs, la municipalité fera l'envoi d'une carte.
Pour les anciens membres du conseil et employés et leurs conjoints (tes), il sera envoyé une carte.

PROMPT RÉTABLISSEMENT

Lors d'un prompt rétablissement d'un membre de la famille immédiate du conseil municipal, employés et les membres des comités divers, soit le conjoint ou la conjointe, enfants, père, mère, la municipalité offrira un panier de fruits d'une valeur de 50\$.

Pour ce qui est des frères ou sœurs, il sera envoyé une carte.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté, directrice générale secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION :	2 octobre 2017
ADOPTION :	13 novembre 2017
AFFICHAGE :	22 novembre 2017